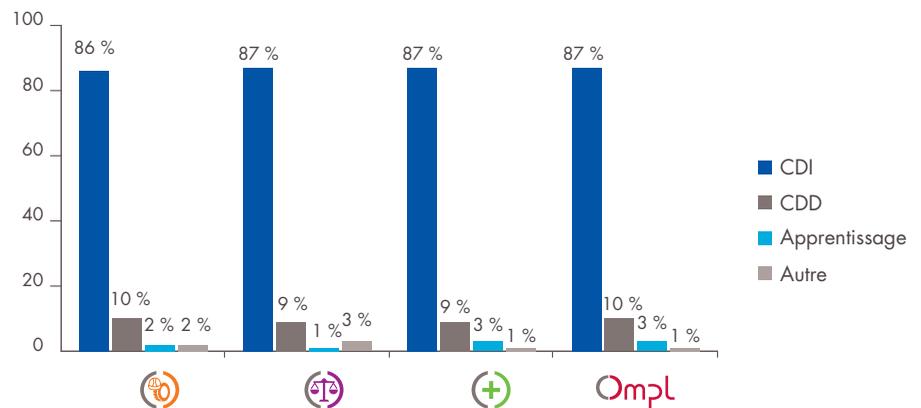




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

### Répartition des salariés par type de travail par secteur professionnel



Secteur cadre de vie-technique

Entreprises d'architecture

Entreprises d'économistes de la construction

Entreprises d'experts en automobile

Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice

Secteur santé

Cabinets dentaires

Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers

Cabinets médicaux

Pharmacie d'officine

Cliniques vétérinaires



### TRÈS FORTE PROPORTION DE CONTRATS PÉRENNES

Le taux moyen de CDI est très élevé (87 %) et celui des CDD faible (10 %). La région affiche un taux plus élevé que la moyenne nationale (85 %) pour les CDI et un peu plus faible pour les CDD (11 %). La mobilisation des contrats d'apprentissage est peu fréquente et celle des autres types de contrats pratiquement inexistante.

Il y a très peu de variations en fonction des secteurs :

- le secteur cadre de vie affiche un taux de CDI légèrement inférieur à la moyenne régionale et aux deux autres secteurs. Il mobilise très marginalement les autres types de contrats ;
- le secteur juridique enregistre une proportion de CDI identique à la moyenne régionale et un taux de CDD inférieur. En revanche, le taux de contrats autres est un peu plus élevé ;
- le secteur santé affiche également un taux de CDI et de CDD égal à la moyenne régionale. En revanche le taux de contrats d'apprentissage est plus important que dans les autres secteurs.



## CDI, LE CONTRAT DE RÉFÉRENCE

Huit branches sur 12 affichent plus de 87 % de CDI, la branche des entreprises d'experts en automobile monte à 94 %.

Les autres contrats sont utilisés plus spécifiquement par quelques branches :

- ① cinq branches professionnelles se démarquent par un taux de CDD supérieur à la moyenne : les entreprises d'architecture, les entreprises d'économistes de la construction, les offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles des ventes volontaires, les cabinets dentaires et les cliniques vétérinaires ;
- ② trois branches utilisent plus fortement les contrats d'apprentissage pour la formation de leurs salariés, les entreprises d'économistes de la construction, les entreprises d'experts en automobile et la pharmacie d'officine ;
- ③ trois branches, les entreprises d'architecture, les entreprises d'économistes de la construction et les cabinets d'avocats, ont recourt aux contrats « autres » de manière relativement importante au regard des autres branches. Ce sont en général des stages rémunérés.

## Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	CDI	CDD	Apprentissage	Autre
	86 %	10 %	2 %	2 %
	83 %	13 %	2 %	2 %
	80 %	15 %	3 %	3 %
	94 %	5 %	1 %	0 %
	89 %	5 %	6 %	1 %
	87 %	9 %	1 %	3 %
	92 %	7 %	0 %	1 %
	88 %	7 %	1 %	4 %
	65 %	35 %	0 %	0 %
	89 %	10 %	1 %	0 %
	87 %	9 %	3 %	1 %
	89 %	11 %	0 %	0 %
	89 %	9 %	1 %	1 %
	90 %	9 %	0 %	1 %
	83 %	9 %	8 %	1 %
	84 %	15 %	0 %	1 %
<b>Ompl</b>	87 %	10 %	3 %	1 %

Autre = stagiaires, contrats aidés, ...